

## **Chapitre 3**

### **Politiques sectorielles**

- A) Politiques générales**
- B) Éducation**
- C) Transport**
- D) Transport scolaire**
- E) Municipalités**
- F) Politiques diverses**

## **Chapitre 3**

### **Politiques sectorielles**

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| <b>Politiques générales.....</b> | <b>126</b> |
| <b>Éducation .....</b>           | <b>129</b> |
| <b>Transport .....</b>           | <b>137</b> |
| <b>Transport scolaire.....</b>   | <b>144</b> |
| <b>Municipalités .....</b>       | <b>153</b> |
| <b>Politiques diverses .....</b> | <b>156</b> |

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Politiques générales</b> |
| Date     | Congrès de 1991   |
| Page     | 3 - A - 01  |

Il est proposé par Madjela Poirier  
appuyé par Paul-Marie Gagnon

QUE les syndicats s'impliquent davantage sans les lieux de décisions de l'employeur:

- 1) En participant aux assemblées publiques pertinentes;
- 2) En occupant systématiquement et de façon continue les sièges qui leur sont réservés aux différents paliers décisionnels;
- 3) En se procurant toute la documentation accessible par le biais de notre présence en ces lieux décisionnels.

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Amendement

Il est proposé par Robert Foucault  
appuyé par Normand Beauchamp

En occupant les sièges qui leur sont réservés aux différents paliers décisionnels lorsque le syndicat juge pouvoir assumer une représentation positive pour les salariés.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Politiques générales (suite)</b> |
| Date     | Congrès de 1991   |
| Page     | 3 - A - 01  |

### **Politiques de négociation**

Il est proposé par Jean-Claude Landry  
appuyé par Guy Roy

D'adopter la recommandation du comité de synthèse concernant la proposition 2.1:

QUE les syndicats revendiquent dans le cadre du renouvellement de leur convention collective les demandes prioritaires suivantes:

- 1) L'employeur doit remettre au syndicat son bilan financier et ses prévisions budgétaires dès leur adoption;
- 2) L'employeur doit informer le syndicat de tout sujet visant à modifier l'organisation du travail ainsi que de tout projet ayant un effet direct ou indirect sur les personnes employées (sous-traitance, contrat à forfait).

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Il est proposé par Claude Riendeau  
appuyé par Ginette Favreau

De modifier la proposition 2.1 en ajoutant au point 1, après le mot "financier" : "et le consolider", et après le mot "budgétaire" : "avant".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Daniel Rivard  
appuyé par André Lajoie

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter l'amendement 7 du secteur cégeps:

Au point 2, ajouter à la fin: "par exemple, sous-traitance, contrat à forfait".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Pierrette Laurendeau  
appuyé par Sylvie Tremblay

De modifier la proposition 2.1 en changeant, au point 2, le mot "informer" pour "consulter".

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Politiques générales (suite)</b> |
| Date     | Congrès de 1991   |
| Page     | 3-A- 01   |

Il est proposé par Claude Ouellette  
appuyé par Madjela Poirier

D'ajouter à l'amendement le mot "informer" après le mot "consulter".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Robert Foucault  
appuyé par Claire Gendron

D'ajouter à l'amendement après le mot "informer" les mots "et s'entendre sur tout sujet".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Raymond Maltais  
appuyé par Gilbert Vendette

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet de recevoir les amendements 3, 4 et 5:

Amendement 3:

Au point 1, ajouter au début: "Lorsque cela ne fait pas déjà partie de la pratique, l'employeur doit remettre au syndicat son bilan financier..."

Amendement 4:

Au premier paragraphe, biffer "prioritaires".

Amendement 5:

Au point 1, changer "dès leur adoption" pour "avant leur adoption".

**ADOPTÉ**

Ci-dessous le texte tel qu'amendé:

QUE les syndicats revendiquent dans le cadre du renouvellement de leur convention collective les demandes suivantes:

- 1) Lorsque cela ne fait pas déjà partie de la pratique, l'employeur doit remettre au syndicat son bilan financier et le consolider et ses prévisions budgétaires avant leur adoption.
- 2) L'employeur doit consulter et informer le syndicat et s'entendre sur tout sujet visant à modifier l'organisation du travail ainsi que de tout projet ayant un effet direct ou indirect sur les personnes employées (par exemple, sous-traitance, contrat à forfait).

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation</b> |
| Date     | Congrès de 1981                                    |
| Page     | 3 - B - 01   |

Il est proposé par Fernand Noël  
appuyé par Normand Gagnon

QUE la Fédération, conjointement avec la CSN et les autres fédérations du secteur public, poursuive la lutte à tous les niveaux et par tous les moyens contre les coupures dans l'éducation et les affaires sociales.

Amendement

Il est proposé par Pierre Rodrigue  
appuyé par Nicole Daigle

- 1) QUE la Fédération, conjointement avec la CSN et les autres fédérations du secteur public et, si possible, avec les autres centrales et syndicats du secteur public, prépare un plan d'action provincial et engage la lutte à tous les niveaux par tous les moyens contre les coupures dans l'éducation et les affaires sociales.
- 2) QUE la Fédération entreprenne des démarches avec la FNEQ et la FPSCQ afin que la CSN élabore une politique globale de l'éducation et qu'une fois cette politique élaborée, qu'elle soit largement répandue et publicisée "et" qu'un colloque soit organisé par la suite où serait invité à participer l'ensemble des travailleurs (secteur public, secteur privé et groupes populaires, associations étudiantes, etc.)
- 3) Dans le cadre de la campagne entreprise contre les coupures dans les services publics afin de contribuer à son succès, il est proposé que la Fédération s'assure
  - a) QUE chacun des syndicats produise un dossier noir sur l'état et les conséquences des coupures budgétaires dans leur milieu de travail et qu'à cette fin la Fédération prépare un questionnaire pour réaliser ce travail;
  - b) QU'à partir de ces dossiers, soit élaboré un tableau général de la situation dans le secteur de l'éducation;

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation (suite)</b> |
| Date     | Congrès de 1981  |
| Page     | 3 - B - 01   |

- c) QU'en septembre, soit organisé une action unitaire dans le but d'unifier les membres de nos syndicats dans une riposte commune contre les coupures du gouvernement dans les services sociaux et en particulier dans l'éducation;
- d) QUE dans les régions où c'est possible, des regroupements inter-syndicaux soient mis sur pied dans la lutte contre les coupures;
- e) QUE les moyens nécessaires soient pris pour diffuser l'information dans les syndicats et auprès de la population sur l'état des coupures de postes dans le secteur de l'éducation, dans le but de démontrer les conséquences de ces attaques sur le droit à l'éducation.

**ADOPTÉ**

Sous-amendement

Il est proposé par Andrée Lemieux  
appuyé par Camil Bélisle

D'ajouter dans la première partie de la proposition "et avec la coalition contre les coupures en éducation des adultes."

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation</b> |
| Date     | Congrès de 1985                                    |
| Page     | 3 - B - 02   |

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Gaétan Châteauneuf

QU'afin de donner suite à la résolution du Congrès de 1981, la Fédération procède à une vaste enquête auprès des employé-e-s de soutien de l'éducation. Cette enquête doit porter sur le vécu de ces travailleuses et travailleurs, sur les lacunes qu'ils identifient dans le système en regard du travail qu'ils accomplissent et sur les correctifs qu'ils aimeraient y voir apporter.

Les résultats de cette enquête seront soumis au Conseil fédéral de l'automne 1986.

La Fédération, suite à cette enquête, élabore conjointement avec la FNEEQ, la FPPSCQ et la CSN, en consultant aussi les associations d'étudiant-e-s et de parents, une politique de l'éducation à l'intérieur de laquelle les attentes de nos membres face au monde de l'éducation seraient clairement identifiées.

**ADOPTÉ**



|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES<br/>Éducation</b> |
| Date     | Congrès de 1995                              |
| Page     | 3 - B - 03                                   |

Il est proposé par Alain Bélair  
appuyé par Daniel Rivard

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 4.3 en y incluant l'amendement de l'atelier 2.

**ADOPTÉ**

#### Proposition 4.3

CONSIDÉRANT l'importance de la réflexion sur le système d'éducation actuel au Québec;  
 CONSIDÉRANT que ce secteur d'activités nous touche comme personnes syndiquées, mais aussi comme parents, citoyennes et citoyens;  
 CONSIDÉRANT le lieu privilégié d'intervention qui nous est offert par le biais de ces états généraux de l'éducation :

- A) QUE les syndicats s'engagent à participer aux travaux des états généraux de l'éducation dans leur région respective par le dépôt d'un mémoire collectif regroupant plusieurs syndicats, ou par le dépôt d'un mémoire au nom du syndicat, ou encore par leur contribution au mémoire de leur conseil central à être présenté aux assises régionales;
- B) QUE dans le cadre de la préparation des états généraux de l'éducation, les syndicats sensibilisent localement leurs membres sur l'importance de suivre et de participer à l'évolution de ce dossier;
- C) QUE tous les moyens d'information pertinents soient utilisés par les syndicats afin de rejoindre l'ensemble de leurs membres;
- D) QUE les syndicats oeuvrant dans le domaine de l'éducation s'impliquent au comité-éducation du conseil central.

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation (suite)</b> |
| Date     | Congrès de 1995  |
| Page     | 3 - B - 03   |

Il est proposé par Louis Marchand  
appuyé par Denise Côté

D'adopter la recommandation du comité de synthèse concernant la proposition 4.4.

**ADOPTÉ**

#### Proposition 4.4

- A) QUE la fédération, en collaboration avec les secteurs concernés, développe, à même le mémoire de la CSN, la position de la FEESP à déposer lors des audiences nationales dans le cadre des états généraux de l'éducation;
- B) QUE la FEESP réclame une organisation du travail qui consacre la place essentielle du personnel de soutien et favorise son implication dans le système d'éducation;
- C) QU'un rapport soit soumis à la réunion du conseil fédéral de 1996.

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES<br/>Éducation</b> |
| Date     | Congrès de septembre 1997                    |
| Page     | 3 - B - 04                                   |

Il est proposé par Ronald Gauthier  
appuyé par Jean-Marc Delorme

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la recommandation 9.

CONSIDÉRANT le travail effectué dans le cadre des États généraux sur l'éducation ;  
CONSIDÉRANT l'importance du dossier de l'éducation à l'intérieur de la CSN ;  
CONSIDÉRANT l'ampleur des réformes annoncées et leurs conséquences éventuelles sur la  
qualité des services et l'emploi ;

QUE la FEESP, avec ses secteurs concernés, poursuive son objectif de valorisation du personnel de soutien de l'éducation en réclamant partout où cela est nécessaire une place où il aura l'occasion d'y faire valoir son point de vue.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation</b> |
| Date     | Conseil fédéral d'avril 2004                       |
| Page     | 3 - B - 05   |

Il est proposé par Simon Cantin  
appuyé par François Beausoleil

QUE la FEESP, de concert avec les secteurs concernés, fasse de l'éducation un sujet prioritaire. Que les syndicats interpellent leurs membres à titre de citoyennes et citoyens, afin qu'ils se préoccupent de l'éducation au Québec.

QUE les syndicats adhèrent au plan d'action pour la défense du réseau collégial et s'engagent à faire circuler la pétition dans leurs rangs.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Éducation</b> |
| Date     | Conseil fédéral de mai 2005                        |
| Page     | 3 - B - 06   |

Il est proposé par Donald Rheault  
appuyé par Érick Forget

QUE la FEESP partage la position de la CSN en vue de la déconfessionnalisation du système d'éducation et que ses actions s'inscrivent dans ce sens.

QUE les secteurs concernés soient mis à contribution.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport</b>          |
| Date     | Rapport du C.A.P. au conseil fédéral des 15-16 octobre 1982 |
| Page     | 3 - C - 01  |

### **Transport en commun**

Le gouvernement ayant déposé un projet de réforme pour le transport en commun dans la région de Montréal, la CSN a préparé un mémoire qui critique plusieurs aspects du projet gouvernemental et qui contient plusieurs recommandations. Le secrétaire présente la mémoire de la CSN.

Il est proposé par Raoul Tremblay  
appuyé par Ronald Potvin

De confier au COTREM la planification et la coordination des services régionaux, plutôt que de créer une structure régionale sans véritables ressources.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Robert Lebreux  
appuyé par Nelson Côté

De maintenir les commissions de transport locales telles que nous les connaissons, avec leurs pouvoirs de gestion.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Robert Mackrous  
appuyé par Micheline Di Tomaso

De restructurer les commissions de transport, en particulier la CTCUM, en assurant aux élus locaux un contrôle effectif sur celles-ci.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Yvon Dumas

De créer une commission de surveillance de transport de la région métropolitaine, composée majoritairement d'usagers et d'usagères, et qui devrait autoriser préalablement:

- les hausses éventuelles de tarifs;
- la structure tarifaire;
- le niveau des services;
- l'infrastructure régionale

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport (suite)</b> |
| Date     | Rapport du C.A.P. au conseil fédéral 15-16 octobre 1982    |
| Page     | 3 - C - 01   |

Il est proposé par René Courteau  
appuyé par Jacques Morissette

De diminuer ou, à la rigueur, de geler la contribution des usagères et des usagers au financement du transport en commun.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Micheline Di Tomaso  
appuyé par Marcel Léonard

QUE notre objectif à long terme demeure la gratuité totale du transport en commun, au même titre que les autres services collectifs.

**ADOPTÉ**

En amendement

Il est proposé par Jacques Morissette  
appuyé par Robert Duphily

De biffer les mots "à long terme".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Pierre Arnaud  
appuyé par Francine Chaput

QUE les entreprises et les commerces financent une part plus importante des coûts du système.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Micheline Di Tomaso

QUE le Gouvernement maintienne intégralement le cadre de financement adopté en 1979.

**ADOPTÉ**

Avis de motion

Jacques Morissette explique pourquoi il dépose un avis de motion sur les résolutions du mémoire de la CSN sur la réforme du transport en commun déjà adoptées par le Conseil fédéral.

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport (suite)</b> |
| Date     | Rapport du C.A.P. au conseil fédéral 15-16 octobre 1982    |
| Page     | 3 - C - 01   |

Il est proposé par Jacques Morissette  
appuyé par Robert Duphily

QUE le Conseil fédéral rescinde les propositions adoptées concernant le mémoire CSN sur la réforme gouvernementale du transport en commun dans la région de Montréal.

**ADOPTÉ**

Suite aux débats du comité plénier, la proposition suivante est débattue:

Il est proposé par Daniel Régimbal  
appuyé par Jacques Morissette

D'adopter les propositions sur le cadre financier, à l'exception de la proposition 10, et de laisser sur table les propositions 1 à 4 traitant du cadre institutionnel.

En amendement

Il est proposé par Camil Bélisle  
appuyé par Robert Mackrous

D'ajouter "à l'exception de la proposition 4 sur le cadre institutionnel".

Question préalable

Il est proposé par Réjean Lapointe  
appuyé par Martine Joliveau

QUE la proposition soit mise aux voix immédiatement.

**REJETÉ**

Le débat se poursuit.

Le contrôle du quorum est demandé par un délégué. Après vérification, force est de constater qu'il n'y a plus de quorum. Les débats sont donc suspendus et la séance ajournée à 18 heures, le samedi 16 octobre 1982.



|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport</b> |
| Date     | Congrès de 1985                                    |
| Page     | 3 - C - 02   |

Il est proposé par Claude Savard  
appuyé par Chantal St-Jules

QUE la Fédération élabore et revendique, en collaboration avec les syndicats des secteurs concernés, une politique de subvention aux municipalités et aux entreprises afin de doter les villes du Québec d'un service adéquat de transport en commun.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Robert Duphily

D'ajouter à la fin: "et qu'un rapport soit soumis au plus tard au prochain Congrès de la FESP".

**ADOPTÉ**

Nouvelle proposition

Il est proposé par Robert Duphily  
appuyé par Jean Boutet

ATTENDU QUE le transport en commun devrait être un service gratuit;  
ATTENDU QUE le transport en commun est un droit pour les citoyennes et les citoyens;  
ATTENDU QUE les commerces et les entreprises bénéficient grandement du transport en commun;

Il est recommandé:

QUE la Fédération élabore et revendique, en collaboration avec les syndicats des secteurs concernés, une politique visant à la gratuité d'un service adéquat de transport en commun.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport</b> |
| Date     | Conseil fédéral 31 octobre - 2 novembre 1985       |
| Page     | 3 - C - 03   |

### **Transport en commun à Montréal**

- ATTENDU l'annonce de la hausse des tarifs du transport en commun prévue pour janvier 1986 et les conséquences néfastes de cette hausse pour la population (étudiants, personnes âgées, assistés sociaux, etc.);
- ATTENDU l'importance de cette hausse (environ 12.6%);
- ATTENDU l'annonce des coupures budgétaires à la STCUM qui se concrétisent instamment par un gel d'embauche;
- ATTENDU les revendications de la CSN sur le plein emploi;
- ATTENDU la position du congrès de la FEESP sur une politique visant la gratuité d'un service adéquat de transport en commun;

Il est proposé par Ghislain Girard  
appuyé par Robert Michaud

- 1) QUE le Conseil fédéral dénonce la hausse des tarifs et les coupures budgétaires de la STCUM;
- 2) QUE le Conseil fédéral revendique l'application par la STCUM et la CUM des recommandations faites par différents organismes (CTM - Conseil Central de Montréal - Transport 2000) lors des audiences publiques sur le financement du transport en commun tenues en septembre 1985.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport</b> |
| Date     | Conseil fédéral d'avril 2004                       |
| Page     | 3 - C - 04   |

- CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer un service public accessible pour les populations transitant par le transport en commun;
- CONSIDÉRANT que l'état des infrastructures des réseaux de transport en commun commande un réinvestissement important;
- CONSIDÉRANT que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et ses organisations affiliées, telle que la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP), revendiquent depuis plusieurs années que la société québécoise effectue un virage favorisant le transport en commun;
- CONSIDÉRANT que le transport public constitue un outil important de développement social et économique;
- CONSIDÉRANT que les gouvernements canadien et québécois adhèrent au Protocole de Kyoto;
- CONSIDÉRANT que le transport en commun est un moyen efficace de réduction des gaz à effets de serre;
- CONSIDÉRANT que les gouvernements successifs du Québec depuis 1992 (réforme Ryan) réduisent leur contribution aux réseaux de transport public en se retirant du financement de l'exploitation;
- CONSIDÉRANT que le désengagement du gouvernement du Québec dans le financement du transport public a eu comme effet d'accroître le fardeau des usagères-usagers et des municipalités tout en favorisant l'utilisation de l'automobile;
- CONSIDÉRANT la quasi-absence de participation du gouvernement fédéral par le passé dans le financement du transport public;
- CONSIDÉRANT que les travailleuses et travailleurs oeuvrant dans nos réseaux de transport possèdent une expertise unique permettant de maximiser la qualité et la sécurité de nos services de transport public;
- CONSIDÉRANT que la FEESP et ses syndicats affiliés dans le transport en commun proposent depuis plusieurs années des solutions permettant l'amélioration continue des réseaux de transport;
- CONSIDÉRANT que les transports en commun sont administrés par des sociétés publiques à but non lucratif appartenant à la collectivité;
- CONSIDÉRANT les conséquences économiques graves et le déficit démocratique qu'ont engendré les expériences de privatisation du transport public.

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport (suite)</b> |
| Date     | Conseil fédéral d'avril 2004                               |
| Page     | 3 - C - 04   |

Il est proposé par Claude Courchesne  
appuyé par Réjean Desgroseillers

Dans une perspective de développement durable du transport public :

- d'affirmer la nécessité de développer un réseau intégré de transport public, indivisible, assurant des services de qualité sécuritaires et accessibles;
- de promouvoir le développement du transport public comme réponse privilégiée aux engagements de l'État en matière d'environnement, notamment dans l'atteinte des objectifs de l'accord de Kyoto;
- d'assurer un financement responsable et adéquat qui garantit le maintien, l'amélioration et le développement du transport public au détriment de l'automobile;
- de maintenir l'expertise humaine et technique des sociétés de transport par l'établissement d'un plan de développement et de mise en valeur des ressources humaines, particulièrement en favorisant le maintien et l'amélioration des conditions de travail;
- de réaffirmer le caractère public des transports en commun en s'objectant catégoriquement à toute forme de privatisation et en favorisant l'intégration de tous les transporteurs aux réseaux publics.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Congrès 1981  |
| Page     | 3 - D - 01  |

Il est proposé par Claude Thibault  
appuyé par Raoul Tremblay

QUE la Fédération fasse des recommandations aux gouvernements lors des prochaines modifications au règlement no. 11.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Marcel Gauthier  
appuyé par Pierrette Parent

QUE la Fédération prenne les dispositions immédiatement après le Congrès pour convoquer une réunion des représentants du transport scolaire:

- 1) pour l'étude du règlement no. 11;
- 2) pour le regroupement des syndicats au niveau des régions;
- 3) pour amorcer un travail sur une convention-type au niveau provincial.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Conseil fédéral 31 octobre - 1er novembre 1981              |
| Page     | 3 - D - 02  |

Il est proposé par Rita Hamel  
appuyé par Francine Dubé

QUE la FESP recommande l'intégration des travailleurs du transport scolaire aux commissions scolaires comme solution aux problèmes que soulève l'application de la réforme proposée.

En amendement

Il est proposé par Fernand Valiquette  
appuyé par Claude Thibault

QUE la FESP recommande que le transport scolaire soit transféré en totalité sous la responsabilité des commissions scolaires et, par le fait même, l'intégration des travailleurs du transport scolaire aux commissions scolaires comme solution aux problèmes que soulèvent l'application de la réforme proposée et ce, sous réserve des résultats des consultations auprès des travailleurs concernés.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Robert Duphily  
appuyé par Jacques Morissette

QUE la FESP rejette le Livre Blanc sur la réforme du transport des écoliers au Québec.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Fernand Valiquette  
appuyé par Pierre Lanouette

QUE la FESP se donne comme mandat prioritaire l'élaboration d'une plate-forme de revendications en matière de transport scolaire, à partir de consultations auprès des travailleurs syndiqués CSN concernés.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Nicole Daigle  
appuyé par Michel Ducharme

QUE le Livre blanc et ses implications soient discutés au prochain Conseil confédéral et qu'un dossier soit produit par la CSN sur ce sujet et qu'il soit diffusé largement.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b>        |
| Date     | Rapport du secteur du transport au conseil fédéral 26-28 mars 1982 |
| Page     | 3 - D - 03   |

Il est proposé par Cécile Beauchamp  
appuyé par Gilles Noël

QUE la Fédération et la CSN fassent des représentations auprès du Gouvernement pour que, durant l'année scolaire 1982-83, les commissions scolaires soient tenues de reconduire les contrats de transport scolaire avec les contracteurs actuels et qu'un comité soit formé afin d'établir nos revendications à court terme.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Congrès de 1985   |
| Page     | 3 - D - 04  |

### Fusion d'entreprises

CONSIDÉRANT qu'un mouvement important de fusion et d'achat d'entreprises existe dans l'industrie du transport scolaire;

Il est proposé par Gérard St-Martin  
appuyé par André Lesieur

QUE les syndicats du transport scolaire négocient des dispositions dans leurs conventions collectives qui prévoient la reconnaissance des droits des employés, incluant l'ancienneté, en cas de fusion d'entreprises.

QUE la Fédération et la CSN entreprennent une campagne massive de syndicalisation, principalement chez les entreprises possédant plus de dix (10) véhicules.

### Amendement

Il est proposé par Pierre Lanouette  
appuyé par Pauline Laporte

De revenir au texte de la proposition de l'Exécutif qui se lit comme suit:

QUE, si un mouvement important de fusion et d'achat d'entreprises se dessine dans l'industrie du transport scolaire, la Fédération et la CSN entreprennent alors une campagne massive de syndicalisation, principalement chez les entreprises possédant plus de dix (10) véhicules; entre temps, que la Fédération intensifie ses efforts d'organisation dans ce secteur.

**ADOPTÉ**

**L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT DISPOSE DE LA PROPOSITION**



|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire (suite)</b> |
| Date     | Congrès de 1985   |
| Page     | 3 - D - 04  |

Il est proposé par Gérard St-Martin  
appuyé par Marcel Gauthier

QUE les syndicats prévoient dans leurs conventions collectives, en plus des mesures prévues à la Loi 17, des dispositions permettant aux chauffeurs de refuser de conduire un véhicule s'ils estiment que celui-ci n'est pas en état de reprendre la route. Ce refus ne doit entraîner aucune pénalité.

QUE la FESP exige que le gouvernement provincial diffuse largement les normes de sécurité régissant le transport scolaire et que leur application, de même que celle du Code de la route, soit uniforme dans l'ensemble de la province.

QUE la FESP exige que les normes de sécurité appliquées aux enfants, dans le transport scolaire, soient aussi en vigueur lorsque ceux-ci sont transportés par un réseau public de transport en commun.

QUE la Fédération, en collaboration avec les syndicats concernés et le secteur Transport, élabore et revendique une politique de renouvellement de véhicules destinés au transport scolaire afin d'éviter que ce renouvellement ne se fasse au détriment des travailleurs de ce secteur.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Denis Murray  
appuyé par Sylvain Perron

D'ajouter au troisième paragraphe, après les mots: "... les normes de sécurité appliquées aux enfants", les mots suivants: "de niveau élémentaire".

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Conseil fédéral 3-6 avril 1986                              |
| Page     | 3 - D - 05  |

ATTENDU la lutte menée par les travailleurs et travailleuses des Autobus Terrebonne durant 5 mois;

ATTENDU la loi spéciale ordonnant le retour au travail et décrétant les salaires;

ATTENDU les problèmes réels vécus au niveau du transport scolaire (loi 31);

Il est proposé par Normand Labelle  
appuyé par Gaétan Châteauneuf

QUE le conseil fédéral donne son appui aux travailleurs et travailleuses des Autobus Terrebonne et invite les syndicats de la FEESP à envoyer une lettre au ministre de l'Education afin de manifester leur appui au syndicat et inviter le ministre à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en arriver à un règlement satisfaisant pour les travailleurs et travailleuses des Autobus Terrebonne;

et

QUE la FEESP, en collaboration avec la CSN, prépare un plan d'action pour exiger la révision complète de la loi 31.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Congrès de septembre 1997                                   |
| Page     | 3 - D - 06  |

- CONSIDÉRANT que cette nouvelle philosophie remet en question la sécurité du transport des élèves ;
- CONSIDÉRANT que l'enquête publique de 1992 sur la sécurité dans le transport scolaire et ce, avec l'appui des parents, a démontré que le transport des élèves dans des autobus spécifiques (jaunes, clignotants lors de l'embarquement et le débarquement, arrêt obligatoire des autres véhicules, etc.) était le plus sécuritaire ;
- CONSIDÉRANT que le transfert de ce service aux villes et municipalités a pour effet de banaliser le transport scolaire ;
- CONSIDÉRANT que l'article 45 du Code du travail n'assure aucun maintien des conditions de travail pour les chauffeurs d'autobus scolaire (précarité des emplois) ;
- CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont pour effet d'éliminer des entreprises qui sont en place depuis plus de 30 années et qui possèdent une expertise dans ce domaine et ce, avec une main-d'œuvre formée et qualifiée (métier unique) ;

Il est proposé par Marcel Gauthier  
appuyé par Jocelyn Villeneuve

Que le congrès de la FEESP, de concert avec la CSN, exige que le financement du transport scolaire soit maintenu par le gouvernement du Québec par son ministère du Transport et que l'administration ainsi que la gestion du transport scolaire soient sous la responsabilité des commissions scolaires.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUE SECTORIELLE</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Congrès d'avril 2000                                      |
| Page     | 3 - D - 07  |

- CONSIDÉRANT le démantèlement d'un syndicat du Secteur transport scolaire (Bas St-Laurent-Métis) par la vente ;
- CONSIDÉRANT l'irrespect de la commission scolaire envers des chauffeurs d'autobus scolaires qualifiés selon les règles du transport scolaire (métier unique 1-2, etc.) ;
- CONSIDÉRANT l'abus de pouvoir des commissions scolaires, de leurs directeurs et régisseurs ainsi que des commissaires ;
- CONSIDÉRANT l'urgence de la situation (effet d'entraînement) et la responsabilité du gouvernement afin que nos écoliers soient transportés en toute sécurité par des chauffeurs possédant les qualifications ;
- CONSIDÉRANT le non-respect de l'entente intervenue en mars 1998 et réitérée en décembre 1999 qui stipulait entre autres « le maintien et l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs d'autobus scolaires » ;
- CONSIDÉRANT la vulnérabilité des syndicats de chauffeurs d'autobus scolaires face à des employeurs sans scrupule et qui sont propriétaires de compagnies (100% des parts) qui fabriquent les autobus scolaires, exemple : Sogesco (Girardin), Thomas (Gaudreault) et qui n'ont aucun respect de leurs chauffeurs ni de la qualité des services ;

Il est proposé par Marcel Gauthier  
appuyé par Daniel Lavoie

QUE le congrès de la FEESP soutienne et appuie toute la démarche du Secteur transport scolaire en demandant la convocation immédiate de la table nationale du transport scolaire.

QUE le congrès de la FEESP soutienne et appuie les interventions nécessaires au ministère de l'Éducation afin que le gouvernement prévienne le démantèlement en série des entreprises ainsi que du secteur.

QUE le congrès de la FEESP soutienne et appuie la dénonciation de l'abus de pouvoir des commissions scolaires qui seraient tentées de poursuivre et de prendre l'exemple de démantèlement au nom des économies à réaliser.

QUE le congrès de la FEESP, de concert avec la CSN, soutienne et appuie le Secteur transport scolaire afin que soit maintenue et respectée l'entente intervenue entre le gouvernement, la Fédération des commissions scolaires, des transporteurs et la coalition des syndicats.

**ADOPTÉ**

|          |   |
|----------|---|
| Chapitre | 3   |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Transport scolaire</b> |
| Date     | Congrès de juin 2003  |
| Page     | 3 - D - 08  |

Il est proposé par Mario Verret  
appuyé par Ginette Allie

QUE le 22<sup>e</sup> Congrès de la FEESP donne un appui inconditionnel aux revendications des travailleuses et travailleurs du secteur transport scolaire dans le cadre du Rendez-vous 2003.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES<br/>Municipalités</b> |
| Date     | Congrès de 1985                                  |
| Page     | 3 - E - 01                                       |

Il est proposé par Yollande Pellerin  
appuyé par Claude Garofalo

QUE la Fédération élabore et revendique, en collaboration avec les syndicats concernés, une politique de développement du réseau des bibliothèques publiques au Québec. Cette politique doit prévoir que l'accès aux bibliothèques soit libre et gratuit et que la qualité et la diversité des services offerts répondent au besoin et suscitent l'intérêt culturel de la population.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Pierre Lanouette  
appuyé par Ginette Guérin

D'ajouter à la fin les mots suivants:" et doit tenir compte des revendications des auteurs-compositeurs. "

**ADOPTÉ**

Autre amendement

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Robert Duphily

D'ajouter: " QU'un rapport soit soumis au plus tard au prochain Congrès de la FESP."

**ADOPTÉ**

CONSIDÉRANT la nécessité d'élargir la gamme des loisirs offerts à la population;  
CONSIDÉRANT la volonté manifestée par les citoyens d'accentuer la prise en charge de leurs loisirs;  
CONSIDÉRANT par ailleurs, que les municipalités font de plus en plus d'appel aux services de bénévoles dans ce secteur d'activités;

Il est proposé par Lucien Desbiens  
appuyé par Nicole Cousineau

QUE la Fédération travaille à une politique qui encadre, dans les conventions collectives, l'utilisation des bénévoles et que celle-ci n'entraîne pas de mises à pied, d'abolition de postes, ni de perte de temps de travail et qu'elle n'empêche pas la création de postes.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Municipalités</b> |
| Date     | Congrès de 1987  |
| Page     | 3 - E - 02   |

Il est proposé par Michel Latour  
appuyé par Raoul Tremblay

QUE les syndicats d'employé-e-s de municipalités négocient dans leur convention collective une clause limitant l'usage du bénévolat et s'assurent que celui-ci n'entraînera pas de mises à pied, d'abolition de postes, ni de perte de temps de travail et qu'il n'empêchera pas la création de postes.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Municipalités</b> |
| Date     | Conseil fédéral d'avril 2001                           |
| Page     | 3 - E - 03   |

Il est proposé par Maurice Richard  
appuyé par Thomas Legault

De recevoir le rapport sur le dossier des fusions municipales.

**ADOPTÉ**



|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Politiques diverses</b> |
| Date     | Conseil fédéral 31 octobre - 2 novembre 1985                 |
| Page     | 3 - F - 01   |

### **Gratuité des traversiers**

ATTENDU que pour avoir droit à la gratuité, les résidents du Québec doivent posséder une carte spéciale;

Il est proposé par Nicole Cousineau  
appuyé par Luc Desjardins

QUE le Conseil fédéral de la FEESP

Demande à la S.T.Q. et au ministère des Transports de faire connaître largement la politique de gratuité;

Demande, qu'à l'avenir, la carte d'assurance-maladie ou toute autre carte usuelle soit exigée comme preuve de résidence.

**ADOPTÉ**

|          |  |
|----------|--|
| Chapitre | 3  |
| Sujet    | <b>POLITIQUES SECTORIELLES</b><br><b>Politiques diverses</b> |
| Date     | Congrès d'avril 2000   |
| Page     | 3 - F - 02   |

- CONSIDÉRANT le dépôt du Livre blanc sur la réorganisation municipale par la ministre Harel, le 25 avril 2000;
- CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la ministre Harel de mettre en œuvre rapidement ladite réorganisation municipale;
- CONSIDÉRANT que le temps est venu d'apporter des changements nécessaires en matière d'organisation municipale au Québec;
- CONSIDÉRANT que la CSN est en accord avec une réorganisation municipale, incluant les fusions;
- CONSIDÉRANT que les associations syndicales du monde municipal n'ont pas été consultées;
- CONSIDÉRANT que la réorganisation municipale proposée concerne plusieurs membres des secteurs municipal et de transport, et possiblement des secteurs du transport scolaire (transport urbain) et du secteur divers (environnement);
- CONSIDÉRANT que ces membres seront touchés dans ce qu'ils ont de plus cher soit leur emploi, leurs conditions de travail et leur vie au quotidien et qu'ils appréhendent que toute cette réorganisation se fasse sans tenir compte de leur dignité et de leur nécessaire implication;

Il est proposé par Claude Bosset  
appuyé par Jean-Éric Dion

QUE le congrès mandate la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) à demander à la ministre Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ainsi qu'à la ministre du Travail, madame Diane Lemieux :

- 1) De mettre sur pied un comité tripartite regroupant des représentants du gouvernement, des représentants des associations patronales municipales et des représentants des associations syndicales concernées afin de convenir de toutes questions concernant les relations du travail dans le processus de réorganisation municipale.
- 2) Qu'un protocole de transfert de personnel soit négocié préalablement ;
- 3) De s'assurer que les principes suivants seront respectés :
  - Protection de l'emploi, du traitement, des avantages sociaux de chaque employé-e des municipalités regroupées ou autres organismes municipaux touchés par la réorganisation.
  - Que les listes d'ancienneté soient établies uniquement selon les dates d'ancienneté.
  - Que soit maintenue, sauf nécessaire réorganisation, chaque fonction dans chaque unité de travail et dans chaque lieu de travail.
  - Que soit préservé le mécanisme de libre négociation sans arbitrage obligatoire car cela amène un dysfonctionnement de la négociation.
  - Que toute personne salariée déplacée dans une autre fonction reçoive une formation adéquate.
  - Que l'on profite de l'occasion unique des fusions et réorganisations municipales pour mettre de l'avant une nouvelle organisation du travail y incluant l'abolition de tout recours à la sous-traitance.

**ADOPTÉ**